

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Communes gardoises reconnues en état
de catastrophe naturelle**
#CATNAT

Nîmes, le 12 juin 2023

L'arrêté du 25 avril 2023 publié au journal officiel du 10 juin 2023 reconnaît l'état de catastrophe naturelle pour 2 communes gardoises, suite à des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 septembre 2022

Nîmes
Sauve

Les personnes sinistrées disposent d'un délai maximum de 30 jours à compter de la date de parution de cet arrêté au Journal Officiel pour faire leur déclaration auprès de leur(s) compagnie(s) d'assurances.